



## Renseignement sur mes droits

Par **HASSAN FAIZZA RAHMAN**, le 14/11/2016 à 20:58

Bonjour

J'aimerais savoir où m'orienter pour avoir le certificat de nationalité française. J'ai ceux de mes parents et de mes grands-parents établis à l'étranger.

Merci.

Par **Tisuisse**, le 15/11/2016 à 07:51

Bonjour,

Ce n'est pas parce que vos parents et grands-parents avaient la nationalité française à l'époque de la colonisation que vous, vous êtes automatiquement français. Tout dépend donc du choix qui a été fait par vos parents lors de l'indépendance. S'il ont fait le choix de la nationalité de votre pays, vous n'aurez pas vocation à devenir français de façon automatique.

Par **youris**, le 15/11/2016 à 08:16

Bonjour,

pour demander un certificat de nationalité française voir ce lien:

<http://https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1051>

salutations